

Bruxelles, le 14 octobre 2022
(OR. en)

13622/22

LIMITE

CYBER 325
COPEN 353
TELECOM 408
JAIEX 85
RELEX 1351

NOTE POINT "I/A"

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Initiative de lutte contre les rançongiciels: - autorisation de négocier un instrument non contraignant

1. L'initiative de lutte contre les rançongiciels a été officiellement lancée par les États-Unis en octobre 2021 lors d'un événement auquel avaient été invités environ 30 "partenaires", dont l'Union européenne. Le 14 octobre 2021, l'UE a signé la déclaration conjointe qui a été publiée à l'issue de cet événement et dans laquelle sont définis quatre domaines prioritaires de coopération, comprenant la résilience, le financement illicite, le travail des services répressifs et la diplomatie.
2. Le sommet 2022 consacré à l'initiative de lutte contre les rançongiciels se déroulera aux États-Unis les 31 octobre et 1^{er} novembre 2022. Le 30 septembre, la Commission a communiqué des informations sur la préparation du sommet, en signalant qu'un projet de déclaration conjointe devrait être transmis par les États-Unis. Le 12 octobre, la Commission a présenté le projet de déclaration et le calendrier de négociation du contenu de la déclaration, à laquelle les signataires souscriront à l'issue du sommet. Le 14 octobre, le groupe horizontal "Questions cyber" a eu une discussion sur la question; les États membres ont examiné le texte, ont exprimé leurs positions initiales et ont indiqué qu'il y avait un intérêt manifeste à ce que l'UE soit représentée.

3. La Commission devra revenir vers le Conseil à l'issue des négociations afin d'obtenir, conformément au droit de l'Union, l'autorisation du Conseil pour la signature, au nom de l'Union, de la déclaration conjointe qui devrait résulter du sommet.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité:
 - à confirmer son accord pour que la Commission européenne entame des négociations sur une déclaration conjointe avec les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'initiative internationale de lutte contre les rançongiciels; et
 - à inviter le Conseil à approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, le lancement des négociations susmentionnées.
-